



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des étudiants en médecine

Question écrite n° 44808

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des étudiants en médecine. Un sondage réalisé par les élus étudiants de l'université de Lille exprime un profond malaise, une souffrance morale concernant les études de médecine. 70 % des 826 étudiants qui ont répondu au sondage expriment l'impact négatif de la faculté et des activités universitaires sur leur équilibre de vie. Pendant la crise sanitaire, les étudiants en médecine ont été mobilisés pour répondre aux personnes en difficulté au SAMU, pour garder les enfants du personnel du CHU, pour travailler en tant qu'aide-soignant. Ces étudiants pointent à ce jour « des problèmes de logistique et de communication », souhaitant ainsi « un cursus plus fluide et adapté ». De nombreux autres témoignages affluent sur les réseaux sociaux et indiquent que nombre d'entre eux sont mis sous antidépresseur. De plus, une enquête publiée par la Fondation Jean Jaurès en 2020 portant sur la santé mentale des internes en médecine alerte sur la prévalence des épisodes dépressifs et la multiplication des cas de suicide parmi les futurs médecins. Selon l'observatoire de la vie étudiante, un étudiant sur sept a fait un épisode dépressif majeur et près d'un étudiant sur deux a eu des idées suicidaires au cours des douze derniers mois. Ainsi, il lui demande les intentions du Gouvernement pour répondre aux attentes des étudiants en médecine notamment ceux de l'université de Lille.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44808

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2022](#), page 1662

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)